



## **AUX AGENTS DES FINANCES DES BOUCHES-DU-RHONE,**

Les organisations syndicales représentatives en C.H.S.-C.T. décident de boycotter le C.H.S.-C.T. de ce jeudi 14 juin.

Déterminés à conserver le rôle primordial des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, vos représentants ne siégerons pas. Dans un contexte social particulièrement tendu, et notamment au sein des Ministères économiques et financiers, il est en effet pour nous inenvisageable de cautionner par notre présence la volonté, affichée dès la « loi Travail », de supprimer en leur forme actuelle les C.H.S.-C.T. (fusion des instances paritaires de la Fonction Publique, baisse drastique des moyens financiers consacrés...).

Le Gouvernement s'attaque aux droits fondamentaux des personnels, comme il s'attaque plus globalement à la Fonction Publique en général, ses missions comme ses règles de gestion. Pourtant, nos Administrations ont plus que jamais besoin des C.H.S.-C.T. face aux restructurations et suppressions d'emplois massives, et leurs conséquences sur la qualité de vie au travail des agents. La casse du service public, du modèle républicain à la française né du Conseil National de la Résistance passe aussi par la disparition programmée des C.H.S.-C.T.

Et pourtant, preuve de leur efficacité, les prérogatives des C.H.S.-C.T. de la Fonction Publique ont été renforcées en 2011 avec, notamment, et comme dans le secteur privé, la possibilité de réclamer de nouveaux points à l'ordre du jour, de demander des groupes de travail ou des enquêtes, la saisine de l'Inspection du Travail, voire des expertises externes. Les organisations syndicales investissent ce levier institutionnel et ces nouvelles prérogatives pour tenter d'adoucir les conséquences des « modernisations » iniques et brutales de nos Directions.

Corollaire du contexte budgétaire insupportable pour nos Administrations, les conditions de travail et de santé des collègues ne cessent pourtant de se dégrader. Cependant, niant leur rôle capital, les « décideurs » cherchent à faire sauter ce verrou, les C.H.S.-C.T. gênant leur volonté de restructurer toujours plus, et à marche forcée.

Un dialogue social de qualité passe aussi par des instances paritaires efficaces et respectées, des agents publics défendus et protégés.

Défendre la Fonction Publique passe aussi par défendre les conditions de travail de ses agents. Aucun agent des Ministères économiques et financiers n'est un nanti privilégié. L'intersyndicale des Bouches du Rhône est ainsi déterminée à faire entendre la voix des agents, à défendre nos droits et garanties, à préserver nos emplois et nos missions.

**ENSEMBLE,  
EXIGEONS LE MAINTIEN DE C.H.S.-C.T.  
AUX PREROGATIVES ELARGIES !**